



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 9 décembre 2025 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

M. Yves Guérette, président, conseiller de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Mme Audrey Lussier, vice-présidente, conseillère de la municipalité de Saint-Hugues
Mme Nathalie Leblanc, mairesse de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
M. Richard Turcotte, conseiller de la municipalité de Saint-Hugues

Assistent également à la séance:

M. Benoit Gaudette, directeur sécurité incendie
Mme Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures cinquante-huit (19h58), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2025-12-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 5 décembre 2025
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Calendrier des séances 2026
 - 5.2 FQM Assurance – Assurance accident pompier – Renouvellement 2026
 - 5.3 FQM Assurance – Assurance Municipalité combinée – Renouvellement 2026
 - 5.4 RIM – Avis de dénonciation des ententes en vigueur
 - 5.5 RH - Renouvellement contrat - TPI
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 7.1 Rapport du directeur incendie
 - 7.1.1 Rencontre MRC (19 novembre 2025) – Réunion DirSSI
 - 7.1.2 Rencontre MRC (4 décembre 2025) – Groupe travail schéma
 - 7.1.3 Rapport mensuel des interventions – Novembre 2025
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
 - 9.1 Rencontre RIPILAM - Suivi
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2025-12-113

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 et d'en autoriser les signatures.

2025-12-114

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 5 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par Mme Nathalie Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 5 décembre 2025.

2025-12-115

CALENDRIER DES SÉANCES 2026

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires de la Régie pour 2026, conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*. Ces séances se tiendront le mardi au siège social situé au 174, rue Saint-Germain, Saint-Hugues et débuteront à 19h45 :

20 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
17 février	12 mai	11 août	10 novembre
17 mars	09 juin	15 septembre	08 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

2025-12-116

FQM ASSURANCE – ASSURANCE ACCIDENT POMPIER – RENOUELEMENT 2026

Considérant l'avis de renouvellement reçu de la FQM Assurances relativement au renouvellement de l'assurance accident couvrant les pompiers de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'année 2026 ;

Considérant la volonté des membres du conseil municipal de conserver cette couverture d'assurance pour les pompiers œuvrant dans la Régie ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nathalie Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler la police d'assurance accident pour les pompiers, numéro R49180-1 au coût de 1 581\$ plus taxes applicables pour l'année 2026.

2025-12-117

FQM ASSURANCES - ASSURANCE MUNICIPALITÉ COMBINÉE – RENOUELEMENT 2026

Considérant l'avis de renouvellement reçu de la FQM Assurance relativement au renouvellement de l'assurance Municipalité Combinée pour l'année 2026;

Considérant la proposition de renouvellement reçu en date du 27 novembre 2025 pour le contrat couvrant l'année 2026 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité de renouveler la police d'assurance Municipalité Combinée couvrant tous les besoins en assurance pour l'année 2026 au coût de 25 599.74 \$ incluant les taxes sur prime.

2025-12-118

RIM – AVIS DE DÉNONCIATION DES ENTENTES EN VIGUEUR

Considérant le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, en vertu d'une entente conclue le 26 octobre 2011 avec Cooptel;

Considérant les nombreuses démarches et qu'en conséquence, une entente tripartite a été signée le 21 juin 2010 entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et le Réseau Internet Maskoutains (RIM);

Considérant que, en vertu de cette entente, RIM s'est vu céder tous les droits appropriés en matière d'utilisation d'une partie des fibres optiques du réseau de Cooptel afin d'offrir aux particuliers, aux organismes et aux entreprises du territoire de la MRC, l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse de qualité;

Considérant que les nombreuses ententes en vigueur viennent à échéance le 26 octobre 2026;

Considérant que la MRC des Maskoutains et chacune de ses municipalités doivent déterminer comment elles entendent être desservies dans le futur en matière de service Internet et de téléphonie, ceci incluant la Régie;

Considérant que, pour sa part, Réseau Internet Maskoutain a globalement rempli la mission pour laquelle cet OBNL a été constitué à l'époque, sur l'initiative de la MRC, de sorte que RIM a déjà mis fin aux services offerts en matière d'Internet haute vitesse et a aussi entrepris la liquidation de ses équipements et infrastructures;

Considérant que la municipalité de Saint-Hugues via la résolution no 25-03-40 ainsi que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud via la résolution no 030-03-2025 ont dénoncé toutes les ententes auxquelles les municipalités sont parties;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de dénoncer toutes les ententes auxquelles la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains est partie et de respecter le préavis prévu pour aviser de la fin du service de téléphonie;

Et que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains demande à chacune de ses municipalités membres de l'aviser avant de mettre fin au service d'Internet haute vitesse qui est fourni pour chacune des casernes.

2025-12-119

RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT CONTRAT - TPI

Considérant que, lors de la séance ordinaire du 10 juin 2025, le conseil de la Régie a embauché monsieur Jérémie Caron, au poste de préventionniste temporaire, tel qu'il appert de la résolution no 2025-06-52;

Considérant que le contrat de travail de monsieur Caron se terminera le 31 décembre 2025;

Considérant la recommandation du directeur incendie;

Considérant que le projet de contrat de travail à intervention entre monsieur Caron et la Régie a été soumis aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ce qui suit :

- D'approuver le nouveau contrat de travail à intervenir avec monsieur Jérémie Caron, afin de retenir ses services à titre de technicien en prévention des incendies pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, le tout conformément aux conditions prévues au contrat de travail, tel que soumis.

DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

INFORMATION DU DIRECTEUR

RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie soit :

- ✓ Retour sur la réunion de la MRC du 19 novembre – Retour sur les différents sujets discutés.
- ✓ Retour sur la rencontre avec la MRC le 4 décembre concernant le groupe de travail pour la révision du schéma
- ✓ Rapport mensuel des interventions – Novembre 2025

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

RENCONTRE RIPILAM - SUIVI

La secrétaire-trésorière effectue un retour sur les correspondances en vue d'une future rencontre après la période des Fêtes. **Dossier à suivre.**

VARIA :

ALARME INCENDIE NON FONDÉE

Un membre du conseil s'informe sur la façon de procéder dans les cas d'alarme incendie non fondée répétée. La responsabilité incombe à quelle entité.

FORMATION – CAMION-ÉCHELLE

Le directeur incendie fait un retour sur la formation vécue avec la participation du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe sur notre territoire le 1^{er} décembre 2025 en lien avec le camion-échelle.

INCENDIE

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2025-12-120

LEVÉE DE LA SÉANCE


À vingt et une heures sept (21h07), il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (20^e) jour de janvier 2026.



Yves Guérette, président



Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière